

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Orléans, le 14 juin 2024

Offre de soins itinérante

Une mallette ophtalmologique lancée en avril 2024 et un bus ophtalmologique prévu début 2025

Dans le cadre de la lutte contre la désertification médicale, face au manque de médecins spécialistes, le Département du Loiret et la Communauté territoriale de santé (CPTS) Gâtinais-Montargois ont lancé en avril dernier un dispositif de mallette ophtalmologique mobile. L'objectif ? dépister et prévenir de certaines affections de longue durée de type diabète et hypertension auprès des publics à risque de perte d'autonomie. Le bus ophtalmologique prendra place sur le territoire début 2025.

Le dispositif de mallette est conduit par des orthoptistes dans les EHPAD et les MARPA du territoire. Plusieurs journées de dépistage / prévention ont déjà eu lieu : à la MARPA de Nesploy, à l'EHPAD d'Amilly, etc. Plus d'une dizaine d'actions seront organisées d'ici la fin de l'année. La mobilisation des professionnels est coordonnée par la CPTS.

Ces actions de prévention répondent aux besoins d'une population vieillissante, comprenant des personnes sans médecin traitant, présentant un risque élevé de perte d'autonomie. En effet, elles permettent le dépistage de la rétinopathie diabétique, des troubles de la réfraction, de maladies rétinienne dégénératives ou encore le dépistage du glaucome.

Le Département du Loiret a financé l'achat de la mallette et du matériel à hauteur de 20 000 €.

Un bus ophtalmologique d'ici début 2025

L'offre de soins itinérante sera complétée d'un bus ophtalmique, ouvert au grand public. Il pourra également servir de support pour accompagner et matérialiser d'autres types d'actions de prévention. Le coût du projet s'élève à plus de 480 000 €.

Ce dispositif complet s'inscrit dans le cadre du projet d'offre itinérante de Prévention et Ophtalmologie Mobile du Montargois, voté par le Département fin 2022.

Le Plan Priorité Santé du Loiret

Chef de file des solidarités humaines et territoriales, le Département a lancé son plan Priorité Santé Loiret 2023-2027 pour apporter aux Loirétains des solutions concrètes de soins et de prévention. En 2024, le Département mobilise pour la première fois une enveloppe d'1 M€ pour soutenir les investissements en santé des communes (création ou adaptation de structure de soins, amélioration des conditions d'accueil et d'exercice des médecins...), les initiatives innovantes émanant des acteurs du territoire ou encore le soutien aux médecins et futurs médecins par le biais de bourses.

Retrouvez toutes **les actualités du Département** sur www.loiret.fr/presse

CONTACT PRESSE

Cassandre Germain

02 38 25 43 93

06 37 99 23 20

cassandre.germain@loiret.fr